Association Française de l'Universal Design

Pensez Different! Pensez UD!

Règlement Intérieur

Association Française de l'Universal Design

Publiée au J.O.A.F.E.

Article I. Dénomination :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre af**UD** association française de l'Universal Design.

Article II. Objet :

Cette association a pour vocation de créer des synergies de recherche et de développement entre les demandeurs de solutions (entreprises, utilisateurs, collectivités…), apporteurs de solutions techniques et technologiques (universités, instituts de recherche, pôles de compétitivité …) financeurs (publics, privés, mécènes…) dans l'esprit des 7 principes de l'Universal Design « UD » Conception Universelle.

Article III. Valeurs :

L'af**UD** « L'art de concevoir vos projets » recherche à regrouper tous ceux qui souhaitent innover dans le confort de demain pour une vie plus aisée et promouvoir le résultat de ces nouveautés dans un but bien précis : Un confort de vie sans aucune distinction d'âge, de sexe, de capacité physique dans l'esprit des 7 principes de l'Universal Design « UD » Conception Universelle.

Article IV. Secteurs d'activités :

L'**UD** concerne à la fois les particuliers, les entreprises, leurs produits et leurs services dans des secteurs très diversifié (packaging, construction, immobilier, architecture, design, environnement, hôtellerie, tourisme, développement durable, électronique, informatique, aéronautique transport, logistique, distribution, …)

Article V. Remise de Prix :

Annuellement, notre association organisera des remises de trophée dans plusieurs catégories*. Nous voulons gratifier les entreprises innovantes respectant la philosophie de l'Universal Design.

Cateaories pour les Oscars de l'Universal Desian France

RESIDENTIEL

- salon – cuisine - sd bain
- jardin
- maison/appartement
- éclairage
- domotique

AIDE A LA VIE.

aide à la vie inclut des produits, architecture et services aux personnes dans des situations particulières qui aident à préserver et à promouvoir un mode de vie qui est le plus indépendant possible..

MOBILITE

- aide à la mobilité
- transport publique
- vélos
- automobiles / motos
- accessoires

LOISIR ET STYLE DE VIE

- Mode /vêtements
- plein air
- fitness
- voyage
- accessoires

ÉLECTRONIQUE GRAND PUBLIC TELECOMMUNICATION

- Téléphone /Portable
- audio/vidé
- ordinateurs
- accessoires

ESPACE PUBLIC

- Bâtiments publics / parcs
- arts & culture
- installations sportives
- hôtels / magasins
- éclairage

SERVICE

- Sécurité
- Support

COMMUNICATION PACKAGING

- marketing
- publicité
- packaging
- mode d'emploi

TRAVAIL

- lieu de travail
- équipement de travail
- véhicule commerciale
- ingénierie médicale

Article VI. Charte :

La Charte exprime **la volonté d'agir** de l'association pour le développement et l'innovation dans l'esprit des 7 principes de l'Universal Design « UD » Conception Universelle et permettre à chacun d'être reconnu comme acteur de changement à travers ses initiatives et ses créations, quelle que soit sa place dans l'organisation et ouvert à toutes et tous sur le site internet.

Article VII. L'information :

Nous apportons des informations sur les activités de l'association pour sensibiliser et approfondir la compréhension de **l'UD.**

Article VIII. Cotisations :

Les montants des cotisations suivantes sont arrêtés :

- Membres de droit
- Membres d'honneurs
- Membres bienfaiteurs

- Membres actifs :
- Membres Adhérents :
- Membres Donateurs :

Nota : un membre d'honneur, actif ou un membre de droit peut être bienfaiteur.

Le Conseil d'administration se prononce chaque année sur le montant des diverses cotisations et se réserve le droit de les modifier, le cas échéant.

Article IX. Confidentialité :

Chaque membre s'engage à respecter la plus grande confidentialité concernant les informations recueillies au sein de l'Association, spécialement lorsque la divulgation de ces informations pourrait nuire, en terme de concurrence ou de réputation, à un entrepreneur, ou à un membre de l'Association.

Article X. Conflit d'intérêt :

Chaque membre s'engage en outre à informer le Bureau de tout risque de conflit d'intérêt pouvant survenir entre ses activités privées ou professionnelles et sa participation à certains travaux de l'Association, auxquels il s'engage à ne pas intervenir.

Article XI. Promotion de l'Association :

Chaque membre s'engage à accroître la notoriété de l'Association, en mettant tout en œuvre pour d'une part favoriser le parrainage de nouveaux membres et d'autre part promouvoir l'Association auprès des différents acteurs de la chaine de l'innovation. Chaque membre veillera à contribuer à l'échange de bonnes pratiques avec les autres membres.

Article XII. Litige :

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation et l'application du présent règlement intérieur, sera discuté et résolu amiablement par le Conseil d'Administration. À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux juridictions situées dans le ressort du siège de l'Association.

Article XIII. CNIL

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les informations que vous nous communiquez via le bulletin d'adhésion sont destinées à l'afUD en sa qualité de responsable du traitement. Les informations sont collectées pour les besoins stricts de la gestion administrative du dossier, mais sont également susceptibles d'être utilisées à des fins d'information commerciale, et ce, uniquement pour les produits et services proposés par l'afUD et ses partenaires, à l'exclusion du NIR. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations complémentaires sur les produits et les services de l'afUD et de ses partenaires, veuillez cocher la case sur le bulletin d'adhésion données vous concernant ne sera transmise à des tiers autres que les entités de l'afUD, ses délégataires de gestion et ses partenaires. L'afUD prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données, conformément aux dispositions de la loi précitée. Vous disposez en outre d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux données personnelles vous concernant. Pour exercer ce droit, merci d'effectuer votre demande auprès de l'afUD, Service Info CNIL – 6 Rue de la Forge – 02210 Parcy-Tigny accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité ou par mail à l'adresse suivante : afud.cd@gmail.com.

Règlement Intérieur de l'association afUD *déclarée à la préfecture de l'Oise sous le N°W604003654*
Association déclarée par application de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901
Le Siège Social est fixé dans l'Aisne (02) sis 6, Rue de la Forge 02210 Parcy-Tigny 06 20 35 39 52 afud.cd@gmail.com